

Province de Québec
Municipalité régionale
de comté de l'Islet

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE **PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ISLET**

AVIS est donné par le soussigné, Patrick Hamelin, qu'une assemblée de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté de l'Islet, adopté le 12 octobre 2021 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Date : 15 mars 2022

Heure : 19h00

Lieu : en mode virtuel

Adresse : pour recevoir le lien pour se connecter par Internet, prière d'écrire à l'adresse suivante :

l.bergeron@mrclislet.com

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et de permettre à la population d'être entendue sur le sujet.

Pour déposer un mémoire : tout citoyen, groupe ou organisme peut déposer un mémoire et le transmettre à la MRC par courriel, par la poste ou directement aux bureaux de la MRC (34, rue Fortin, Saint-Jean-Port-Joli). La date limite de réception étant le 15 mars 2022.

Pour consulter le document du projet de PGMR : directement au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté à partir du site Internet de la MRC à l'adresse suivante : mrclislet.com/services-aux-citoyens/matieres-residuelles/documentation

Pour obtenir plus d'information : communiquer avec la coordonnatrice à la gestion des matières résiduelles :
Luce Bergeron l.bergeron@mrclislet.com 418 598-3076 poste 222

Donné et signé à Saint-Jean-Port-Joli, ce 12 janvier 2022.

Signature

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE L'ISLET

En résumé, ce document présente la situation de la gestion des matières résiduelles (GMR) sur le territoire de la MRC de L'Islet en 2019 (année de référence pour la cueillette des informations). Dans un premier temps, on y rapporte diverses informations telles que : le partage des responsabilités, les ententes, la réglementation, les intervenants et les installations de GMR présentes dans la MRC, les modes de collecte, les activités d'information et de sensibilisation, la synthèse des coûts de gestion, ainsi qu'un inventaire des quantités éliminées et recyclées, par catégorie de matières. Dans un deuxième temps, on y présente un diagnostic territorial qui comprend : les enjeux régionaux, les orientations et les objectifs de la MRC, ainsi qu'un plan d'action qui se décline sur sept ans. Ce dernier compte 25 mesures, dont chacune s'accompagne de moyens de mise en œuvre, d'indicateurs de performance, d'échéances et d'estimations de budget.

Comme cet exercice a été réalisé en mode collaboratif avec cinq autres MRC de la région de Chaudière-Appalaches, un plan d'action régional, comportant 10 mesures à mettre en œuvre de façon conjointe, est également présenté dans ce document.

En bref, les 25 mesures visent à :

- réduire la quantité des matières générées et éliminées par habitant par des actions de réduction à la source, de réemploi et de recyclage;
- desservir 100% de la population par la collecte ou le compostage domestique des matières organiques;
- offrir un accompagnement sur mesure à tous les industries, commerces et institutions;
- recycler 70% des résidus de construction, rénovation et démolition;
- examiner la possibilité de regrouper des services de collecte et d'harmoniser les règlements municipaux.